

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 148-03 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 20 février 2015, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté le projet de règlement 148-03 concernant le plan d'urbanisme. Ce projet de règlement a pour objet ce qui suit :
 - modification des zones de réserve par rapport aux zones prioritaires du développement et redéfinition des caractéristiques et de la superficie de certains secteurs (article 7.2, tableau 3 du Règlement 148) :
 - secteur « D » (rues Loy et Guy) devient prioritaire;
 - secteurs « G et H » (de la Baie) sont redéfinis afin d'en mettre une partie en prioritaire selon les phases de développement prévues;
 - secteur « I » (terrain Hydro-Québec) devient prioritaire;
 - secteurs « J1, J2 et J3 » (Gérard-Cadieux, Jacques-Cartier & des Érables) deviennent prioritaires;
 - secteurs « K et L » (rue Trudeau, des Érables et boulevard Sainte-Marie) deviennent prioritaires;
 - secteur « Q » (près du Centre sportif de Saint-Timothée) devient en réserve;
 - certaines modifications des grandes affectations du sol (plan 7 « **Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport** » de l'annexe 3 du Règlement 148) :
 - remplacement de la zone H1 à l'extrémité est du boulevard Bord-de-l'Eau par une zone H3;
 - remplacement d'une partie de la zone A à l'est du boulevard Pie-XII et au sud de l'autoroute 30 afin d'inclure la partie exclue de la zone agricole à l'affectation industrielle I4 de l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield;
 - remplacement d'une partie des zones I4 et A à l'est du boulevard Pie-XII et au sud de l'autoroute 30 afin de créer deux zones de conservation (CONS) dans l'Écoparc industriel, soit une partie du lot 4 862 747 et le lot 4 864 441;
 - remplacement d'une partie de la zone I4 d'une superficie de 30 104 mètres carrés, sur le lot 4 863 039 au nord de l'autoroute 30 et à l'ouest du projet résidentiel « Mon Boisé » afin de créer une zone de conservation (CONS);
 - remplacement d'une partie de la zone H2 d'une superficie de 25 239 mètres carrés, à l'est de la rue Andrew et au sud du boulevard Mgr-Langlois, afin de créer une zone de conservation (CONS);
 - remplacement d'une partie de la zone UP à l'est de l'autoroute 530 et au nord du boulevard Gérard-Cadieux afin de créer une zone de conservation (CONS) dans le parc industriel et portuaire Perron, soit une partie du lot 5 252 543 de 30 015,2 mètres carrés;

- redéfinition du tracé des zones « g » et « h » au-delà des développements résidentiels à l'ouest de la rue Beaulac, dans le quartier de la Baie;
 - agrandissement de la zone « j3 » à même une partie de la zone « m » à l'est du projet « Place Carrière » et au nord de l'autoroute 530.
2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca.
 3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars 2015, à 19 h, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée publique, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
 4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 février 2015.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier